

Notes de version

AliForm

2023 v.2.0/2023 v.2.0-MJQ

MAI 2023

Nous sommes heureux de vous présenter la version 2.0 d'AliForm pour l'année 2023 (2023 v.2.0).

Cette version contient plusieurs mises à jour. De nouveaux jugements ont également été ajoutés au module **AliForm annoté**. Pour obtenir plus de détails sur ces modifications, veuillez lire la section **Contenu – Version 2023 2.0** ci-dessous.

Virage numérique de nos centres de soutien : les courriels sont désormais notre priorité

Dans le cadre de notre transformation vers des centres de soutien numériques, nous sommes heureux de vous annoncer que les requêtes soumises par courriel seront désormais traitées en priorité. Ce virage numérique permettra de traiter vos demandes encore plus rapidement et de mieux répondre à vos besoins.

À partir de maintenant, **communiquez par courriel plutôt que par téléphone** avec le [Service à la clientèle](#) et le [Centre de soutien](#) en incluant votre numéro de compte et le nom de votre produit dans la ligne d'objet ainsi que de l'information détaillée dans votre courriel (numéro du formulaire, de la ligne ou du diagnostic, captures d'écran, etc.) pour obtenir un service accéléré!

Pour toute question relative à l'installation ou à l'utilisation du logiciel, vous pouvez nous faire parvenir une description de votre problème par courriel à l'adresse suivante : csupport@wolterskluwer.com ou communiquer avec le Centre de soutien par téléphone au 1-800-268-4522.

Le Centre est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h.

Remarque 1 : L'équipe de soutien fiscal de Wolters Kluwer offre uniquement un service de soutien pour les calculs d'AliForm. L'interprétation des lois relève de l'entière responsabilité des utilisateurs d'AliForm.

Remarque 2 : Même si la plupart du temps, nous sommes en mesure de répondre à vos questions instantanément, il peut arriver que certaines de vos interrogations nécessitent une recherche plus approfondie. Nous vous rappelons à cet égard qu'un délai de 24 à 48 heures peut s'écouler avant que nous vous transmettions une

réponse. Il est donc important que vous teniez compte de ce délai dans la préparation de vos dossiers.

Mise à jour des fichiers

Veuillez noter que les fichiers mis à jour avec une version précédente d'AliForm 2023 n'ont pas à être mis à jour à nouveau.

Contenu – Version 2023 2.0

Baisse générale de l'impôt sur le revenu des particuliers

Dans son budget du 21 mars 2023, le gouvernement du Québec a annoncé une réduction des taux d'imposition applicables aux deux premières tranches de revenu imposable de la table d'impôt des particuliers. À compter de l'année d'imposition 2023, les taux d'imposition passeront de :

- 15 % à 14 % pour la portion du revenu imposable qui ne dépasse pas 49 275 \$;
- 20 % à 19 % pour la portion du revenu imposable qui dépasse 49 275 \$, mais qui ne dépasse pas 98 540 \$.

Le taux de conversion applicable aux différents montants utilisés pour calculer les crédits d'impôt personnels, qui était de 15 %, sera également réduit pour correspondre au nouveau taux applicable à la première tranche de revenu imposable de la table d'impôt des particuliers, soit 14 %. Afin que la réduction d'impôt accordée demeure la même malgré cette modification du taux de conversion, les montants accordés aux fins du calcul des crédits d'impôt personnels suivants seront bonifiés de :

- 3 301 \$ à 3 537 \$ pour le montant pour un enfant mineur en formation professionnelle ou aux études postsecondaires (par session);
- 4 810 \$ à 5 154 \$ pour le montant pour autres personnes à charge;
- 11 795 \$ à 12 638 \$ pour le montant maximal transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires; et
- 3 301 \$ à 3 537 \$ pour la réduction du montant transféré par un enfant majeur aux études

postsecondaires lorsqu'une seule session d'études est complétée.

Finalement, le revenu maximal de l'enfant admissible utilisé dans le calcul du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants a également été bonifié et passe de 11 795 \$ à 12 638 \$.

Les paramètres fiscaux d'AliForm ont été modifiés pour refléter ces changements.

Bonification de la composante relative au logement du crédit d'impôt pour solidarité

Dans le but d'aider à faire face aux augmentations de loyer, l'indexation normalement prévue de la composante relative au logement du crédit d'impôt pour solidarité sera doublée et applicable à partir du 1^{er} juillet 2023. Dans AliForm, le calcul du crédit pour solidarité a été ajusté pour tenir en compte de cette indexation.

Remboursement pour l'épicerie

Le budget de 2023 propose d'instaurer une augmentation du montant maximal du crédit pour la TPS pour janvier 2023 qui porterait le nom de Remboursement pour l'épicerie. Les particuliers admissibles recevraient un montant supplémentaire du crédit pour la TPS équivalant au double du montant reçu pour janvier. Dans AliForm, le montant additionnel reçu devra être saisi à la ligne **Crédit(s) pour pallier la hausse du coût de la vie et paiement additionnel à l'égard du crédit pour la TPS** dans la section Données du bénéficiaire de l'onglet BÉNÉF-1 ainsi que dans la section Données du payeur de l'onglet PAYEUR-1.

Formulaires mis à jour

Les formulaires suivants ont aussi été mis à jour :

- TD1
- T1157
- T1158
- T1213
- TP-1015.3

AliForm annoté

Les abonnés au module **AliForm annoté** ont accès à 31 nouveaux jugements. Pour obtenir plus de détails à ce sujet, veuillez consulter la rubrique d'aide **Version 2023 2.0** de la section **Nouveaux jugements – Version 2023**.

Rappel : Portail AliForm

Le **Portail AliForm** est un lieu d'entreposage virtuel qui vous permet de rendre vos fichiers *AliForm* accessibles à distance en toute sécurité et sans frais additionnels.

Pour vous prévaloir de cette fonctionnalité, vous devez disposer d'une licence d'utilisation d'*AliForm* valide et vous créer un profil d'utilisateur à l'aide d'une adresse de courriel et d'un mot de passe. Le profil d'utilisateur vous confère un espace privé sur le **Portail AliForm** où vous pouvez enregistrer les fichiers *AliForm* auxquels vous désirez avoir accès à partir d'un poste de travail situé à l'extérieur de votre bureau (par exemple, un poste de travail « public » à la bibliothèque du palais de justice).

Des instructions complètes à propos du **Portail AliForm** sont fournies dans l'Aide technique d'*AliForm* (commande **Aide/Aide technique**), à la section **Portail AliForm**. De plus, l'*Aide-mémoire AliForm* est accessible à partir de la commande **Démarrer/Programmes/AliForm/Documentation**.

Le niveau de sécurité des mots de passe pour accéder au **Portail AliForm** a été augmenté pour tous les utilisateurs à partir de la version 2019 1.0 d'*AliForm*. Les mots de passe devront désormais respecter les critères de validation suivants :

- Contenir entre 8 et 32 caractères.
- Contenir des caractères d'au moins trois des catégories suivantes :
 - une lettre majuscule;
 - une lettre minuscule;
 - un chiffre;
 - un symbole tel que !@#\$%?&*()_+ÀÈÇ.

Il vous sera automatiquement demandé de modifier votre mot de passe lors de votre première connexion au **Portail AliForm** si celui-ci ne respecte pas ces critères.

Remarque : Veuillez noter que vous pouvez enregistrer sur le **Portail AliForm** un maximum de 50 fichiers *AliForm* par licence d'utilisation, tous profils d'utilisateur confondus.

Module PatriForm

Le module **PatriForm** a été conçu pour vous assister dans le règlement de dossiers impliquant un partage du patrimoine familial ou d'un régime matrimonial. Il permet de dresser le bilan patrimonial des époux et de calculer les valeurs partageables en intégrant les aspects fiscaux. Le module **PatriForm** permet également de connaître la valeur de réalisation des biens pour vous aider à déterminer les modalités de paiement appropriées, s'il y a lieu.

Faites l'essai de nos modules

Si vous n'avez pas encore fait l'acquisition du module **AliForm annoté** ou du module **PatriForm**, vous pouvez profiter d'une période d'essai limitée. Pour obtenir un code de déverrouillage, communiquez avec le Service des ventes par téléphone au 1-800-268-4522.

Formation gratuite

Afin d'en savoir plus sur le fonctionnement du logiciel (navigation de base), vous pouvez vous inscrire aux séances de formation en ligne au <https://www.wolterskluwer.com/fr-ca/solutions/aliform>. Pour ce faire, cliquez sur **Formation sur les produits** sous le titre **Publications et Formation**, puis choisissez *AliForm*. Normalement, nous prévoyons une séance par mois pour *AliForm* et une séance par deux mois pour le module **PatriForm**.